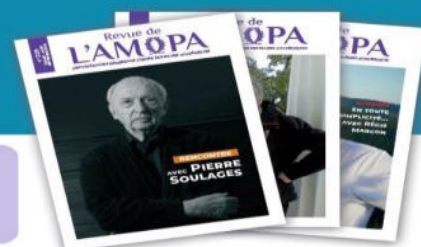




BULLETIN D'ADHÉSION À L'AMOPA

Et d'abonnement à la « Revue de l'AMOPA »
version papier et numérique



Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques

Siège : 30, av Félix Faure / 75015 PARIS / Tél : + 33 1 45 54 50 82

Site : <http://www.amopa.asso.fr>

**COTISATION D'ADHÉSION et/ou
D'ABONNEMENT A LA REVUE
ANNÉE 2021**

"Civilité" "NOM" "Prénom" "Adresse"

à retourner avec le ou les titre(s) de paiement à :

M. HOARAU Henri Gilbert
12 ruelle des bougainvilliers
Hermitage.
97434 St Gilles Les Bains

.....
.....
.....
CP..... Ville.....
Pays.....

"N° adhérent" :

Membre décoré

Membre sympathisant

Informations à compléter ou modifier si erreur(s)

Né(e) le :/...../.....

Téléphone fixe : Téléphone portable

Courriel :@.....

L'adresse courriel doit être parfaitement exacte pour l'envoi éventuel d'informations.
En application de la loi informatique et liberté, ces coordonnées ne seront pas communiquées à des tiers extérieurs à l'AMOPA.

ADHÈRE OU RÉ-ADHÈRE à l'AMOPA (ADHÉSION ANNUELLE)

M'ABONNE à LA REVUE de l'AMOPA

Membre actif **32 €**

Membre de soutien **48 €**

Membre bienfaiteur (à partir de 88€) €

Cocher la mention utile

L'abonnement, (ouvert à tous, comprend l'envoi (revue papier) de 4 numéros par an et pour l'année 2021, à titre exceptionnel, de la Revue au format numérique (fichier PDF) ce qui implique une adresse courriel parfaitement exacte.

Abonnement 1 an **24 €**

Montant global (adhésion et revue) du versement établi à l'ordre de l'AMOPA :€

Référence à rappeler au dos du chèque : **"N° adhérent"**

**CONTRIBUTION VOLONTAIRE POUR AMPLIFIER L'ACTION DE L'AMOPA
EN FAVEUR DE LA JEUNESSE par chèque séparé, à l'ordre de l'AMOPA).**

Montant du don : € Référence à rappeler au dos du chèque : **"N° adhérent"**

Votre cotisation d'adhérent ou de sympathisant, ainsi que votre don éventuel, vous ouvrent un droit à déduction fiscale sur votre revenu de 66% du montant. A titre d'exemple, votre cotisation de 32 € vous coûte en réalité 11 €, un don de 100 € vous coûte en réalité 34 €. Un reçu fiscal récapitulatif le/les montant(s) parvenus à l'AMOPA avant le 31/12/2020 est joint. Il est à détacher et à conserver pour votre déclaration 2021 portant sur les revenus 2020.